



COMITE DIRECTEUR

Procès-verbal N° 8 du Mardi 26 Août 2025

Présidence de séance : Raphaël GOSSET

Secrétaire de séance : Yoann GERMAIN

Présents : David GROUD, Thierry CHARPENTIER, Maïté MAIURANO, Damien MARCHOIS, Annie SIMON, Jérôme SIMON, Michel STOUPIY, Miguel VINCENT, Céline DE OLIVEIRA, Emeric PETIAU (**Visio**), Tony VASSAUX

Excusés : Guillaume ARNOULD, Michaël BERNARD, Jean-Pierre BOIZARD, Romain LAVIGNE, Anne-Laure PERNELET et Eric CROSNIER

Assistent : Maximilien FRADIN (CTR) et Lucas THOUE (Directeur)

Invités : Jean Jacques DEMAREZ (Président CDA), Léa BAUDEMONT (Future Assistante Administrative et Juridique) et Charles LEMONT (Futur Alternant Chargé de communication et Projets Evènementiels)

1. Accueil du Président

Le Président, Raphaël GOSSET, souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur, aux invités, ainsi qu'à Léa Baudemont, future Assistante Administrative et Juridique, qui succédera à Bettina ROLO lors de son départ prévu en janvier 2026. Elle prendra ses fonctions dès le 1er septembre.

Il accueille également Charles LEMONT, futur alternant en charge de la communication et des projets évènementiels, qui intégrera le District des Ardennes en remplacement de Lorik LAURENT. Sa prise de poste est prévue pour le 15 septembre.

Le Président leur demande de se présenter brièvement afin de faire connaissance. Les membres du Comité Directeur se présente à leur tour en détaillant leurs fonctions.

À l'issue, Léa B. et Charles L. quittent la salle. Ils ne participent pas aux débats qui suivent.

Le Président, Raphael GOSSET, annonce le départ anticipé de Lorik LAURENT. Celui-ci avait demandé une fin de contrat anticipé afin de débiter son nouvel emploi au sein du club normand de l'US Granville où il occupera le poste de Chargé de Communication. Nous lui souhaitons une bonne continuation et le remercions pour le travail de qualité qu'il a pu fournir



tout au long de la durée de son contrat. Lorik a fait parvenir un rapport de stage à Lucas THOUE. Il détaille le travail effectué ainsi que la perception de la communication du District. Le Président profite de ce moment d'accueil pour remettre la médaille d'Argent de la LGEF à Yoann GERMAIN qui était absent à la remise initiale lors du Comité Directeur N°7. Le Président ainsi que les membres du Comité Directeur le félicite.

Le Président Raphaël GOSSET rappelle une nouvelle fois aux membres du Comité Directeur ainsi qu'aux membres des Commissions leur **devoir de réserve** concernant les décisions prises et les débats tenus au sein de ces instances. Il insiste sur la nécessité de respecter la confidentialité des échanges afin de garantir la sérénité des travaux et la cohésion de l'organisation.

2. Carnet rose

Le Président et les membres du Comité Directeur ont été informé de la naissance de la deuxième fille de Yoann GERMAIN et son épouse. Elle se prénomme Rose et fait déjà l'unanimité auprès de ses parents et de sa grande sœur Louise. Le District des Ardennes félicite les heureux parents et souhaite la bienvenue à Rose.

3. Carnet noir

Le Président et les membres du Comité Directeur ont appris avec tristesse le décès de Jacques BRAGANTINI dit « Gino », Maire honoraire de Les Ayvelles, Président honoraire du club de football US Les Ayvelles et Ancien du District des Ardennes de Football. Le District des Ardennes adresse ses condoléances à sa famille et ses proches.

4. Approbation du PV N°7 du Comité Directeur du 16/07/2025 ainsi que des PV des commissions du District des Ardennes

Le procès-verbal N°7 du Comité Directeur du 16/07/2025 est adopté à l'unanimité des membres présents ainsi que l'ensemble des PV des commissions du District des Ardennes.

5. Validation des commissions 2025-2026

Un ajustement des commissions est opéré avec des départs et des arrivées :

- Commission des délégués : sorties de Pino MINGOLLA et de Mohamed DEBBAH et entrées de Aurélie DJOUDI et Michel COPINNE
- Commission Futsal (**en attente de validation définitive**) : entrées de Didier SENECHAL et Céline DE OLIVEIRA
- Commission du Football des Jeunes : sorties de Hervé MORISOT, Eric REGNIER, Eddy PILLER et entrée de Florian REGNIER



- La Commission Marketing, Partenariats et Valorisation du Bénévolat est désormais élargie et devient la Commission Marketing, Partenariats, Valorisation du Bénévolat et Gestion Événementielle. À noter l'intégration de Didier SENECHAL au sein de cette nouvelle configuration.
- Observateurs Arbitres District : EVRARD Martial, LEVENT Régis, GUERRIER Jean-Marc, LIEGEOIS Daniel, LELAURAIN Gilbert, SENECHAL Didier, Emeric PETIAU, Jean Claude ROYER, Alain COUTANT, Thierry SCHMITT, Fabrice DUPONT, Cédric BARRE, Abdel EL MOUADDABE, Jérémy PELTRIAUX, Alice PATA, Jérôme SIMON

Un appel à candidature va être lancé pour recruter 2 nouveaux membres en Commission d'Appel Départementale.

6. Assemblée Générale du District (date, lieu, élection binômes)

L'Assemblée Générale d'hiver se tiendra le 22 novembre 2025.

Le lieu reste à confirmer pour le moment, une annonce officielle sera faite prochainement.

Les binômes représentant le District des Ardennes auprès de la LGEF seront désignés lors d'une élection partielle, reportée à l'Assemblée Générale d'été afin de permettre le dépôt de candidatures dans un délai raisonnable.

Ce report fait suite au retrait de certains membres et à leur inéligibilité, conformément aux dispositions réglementaires encadrant l'accession d'un club de District en Ligue.

7. Modification et Validation du règlement financier du District des Ardennes

Suite à la commission Finance qui s'est déroulée ce jour à 17h, le nouveau règlement financier est présenté aux membres du Comité Directeur.

Ce règlement est adopté à l'unanimité des membres présents et sera applicable dès sa parution sur le site internet.

8. Modification et Validation des Règlements Particuliers du District des Ardennes

Une modification a été apportée à la composition de la Commission des Statuts de l'Arbitrage afin de se conformer au Statut Fédéral de l'Arbitrage.

« 2.6 – La Commission du Statut de l'Arbitrage La Commission du Statut de l'Arbitrage est composée **de 7 membres minimum dont 3** représentants arbitres dont le représentant au Comité Directeur, **3** représentants des clubs et le Président qui est obligatoirement membre du Comité Directeur ».

Cette adaptation réglementaire a été adoptée à l'unanimité par les membres présents et entrera en vigueur dès sa publication officielle sur le site internet.



9. Modification et Validation des règlements des compétitions

Plusieurs modifications ont été apportés sur les règlements des compétitions.

Ajout à l'article 7.1 : « Heure officielle des matchs » du règlement des championnats Seniors H:

« Uniquement pour le championnat de D1, les rencontres d'un club, disposant d'une installation classée pour une rencontre en nocturne peuvent se dérouler le samedi à 20h00. Ce choix se fait en début de saison et valable toute la saison. Le jour et l'horaire ne pourront être modifiés qu'en cas d'accord des deux clubs ».

- Modification dans l'ensemble des règlements des compétitions, dans l'article relatif à la sécurité des rencontres, du nombre de dirigeants inscrits sur la FMI :
 - 1 éducateur, 3 dirigeants et les remplaçants en championnat
 - 1 éducateur, 3 dirigeants et les remplaçants en coupe
- Modification de l'article 4 du règlement championnat Seniors F « GROUPES ET CONSTITUTION »

« Les Championnats sont disputés par matches aller et retour selon un calendrier établi par la Commission des Compétitions. Ils sont composés de groupes d'un maximum de 12 équipes quels que soient les causes et les effets des montées et des descentes.

Cependant, si un groupe devait être exceptionnellement porté à plus de 12 équipes, sans pouvoir en aucun cas excéder 14, il serait ramené à 12 la saison suivante.

La répartition des équipes dans les groupes s'est faite sur inscriptions des clubs pour la première saison et les compositions des groupes évolueront ensuite pour les saisons suivantes par les effets des montées et des descentes entre les deux groupes, D1 et D2 ».

- Modification de l'article 6 du Règlement championnat Seniors F « ACCESSIONS - RETROGRADATIONS » :

« A l'issue de chaque saison, les 2 premiers de D2 accèdent en D1 et les deux derniers de D1 sont rétrogradés en D2.

Lorsqu'une équipe classée à la première ou seconde place de la poule de D2 ne peut accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de cette poule qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder à l'échelon supérieur, sans pour autant aller au-delà de l'équipe classée 5ème du groupe ».

- Modification de l'article 4 des championnats Jeunes : «GROUPES ET CONSTITUTION»



« En dernière division, un club pourra avoir 2 équipes ou plus dans un même niveau. Dans les autres niveaux ce n'est pas possible sauf cas exceptionnel validé par la Commission des Compétitions notamment en raison du nombre d'équipes dans les différents niveaux. Dans ce dernier cas, seule l'équipe hiérarchiquement supérieure pourra accéder à la division supérieure si son classement l'y autorise ».

- Modification de l'article 4 du règlement de la Coupe Roger MARCHE : « MODALITES DE L'EPREUVE »

« Les équipes étant encore engagées en Coupe de France **ou en Coupe de la Ligue Grand Est** au moment du tirage au sort seront qualifiées pour le tour suivant et ce jusqu'au tour de régulation maximum.

Ainsi à partir des huitièmes de finale, tous les clubs encore qualifiés en Coupe de France ou en Coupe de la Ligue Grand Est entreront obligatoirement en compétition »

Toutes ces modifications ont été adoptées à l'unanimité par les membres présents.

10. Modification des Lois du Jeu et Validation de l'application des dispositions de la LGEF concernant le carton blanc

DISPOSITIONS PRISES PAR LA LGEF CONCERNANT LE CARTON BLANC

- Deux motifs peuvent entraîner un carton blanc :
 - Désapprobation par paroles ou par gestes les décisions de l'arbitre
 - Chambrage ou provocation

Pour des raisons techniques, le carton blanc donné sur le terrain est transcrit sur la feuille de match par un carton jaune avec le motif « Désapprobation des décisions de l'arbitres ».

Dorénavant, quel que soit la couleur et l'ordre donné, 2 cartons dans le même match entraînent un carton rouge et l'équipe joue avec un joueur en moins. Le joueur sera suspendu d'un match ferme.

Le carton blanc rentre dans le cumul des 3 jaunes pour un match de suspension.

Le cout d'un carton blanc pour la ligue et le District est fixé à 20 €.

Les applications prévues par la LGEF ont été validées à l'unanimité par l'ensemble des membres présents et s'appliqueront dès ce jour pour les compétitions de District.



11. Week-end bénévoles à Clairefontaine

Dans le cadre de sa politique de fidélisation et de valorisation des bénévoles œuvrant pour le football amateur, la Fédération Française de Football propose la sélection de trois candidats pour participer à un week-end à Clairefontaine, les 27 et 28 septembre, selon des critères définis.

Le Comité Directeur contactera rapidement les bénévoles retenus.

12. Suivi des terrains et des installations sportives – CDTIS

Un point d'étape sur les terrains a été réalisé, mettant en évidence l'avancement des classements ainsi que le suivi des travaux concernant les stades. Depuis la fin de la saison 2024-2025, pas moins de vingt terrains ont été inspectés par la CDTIS.

D'autres visites sont d'ores et déjà planifiées. L'objectif est de couvrir l'ensemble des terrains nécessitant une intervention, afin de garantir aux clubs et aux licenciés la pratique du football dans des infrastructures sécurisées et conformes aux conditions d'accueil définies par la FFF.

13. Validation des groupes Séniors H (D4), Séniors F, Jeunes et Vétérans

Les membres prennent connaissance de la composition des groupes dans les différentes catégories et valident celle-ci à l'unanimité.

Les groupes des différentes catégories seront très prochainement publiés sur le site internet du District.

Il est à noter que, concernant les catégories Jeunes, certains ajustements peuvent être nécessaires (chevauchements de matchs, etc.). En cas de difficulté, nous invitons les clubs à prendre contact avec Benoît Chappe, Responsable des Compétitions.

14. Questions diverses

- Courrier AS Mouzon :

Le club de l'AS Mouzon a adressé une demande au District afin d'obtenir le surclassement exceptionnel de quatre joueurs U15 (2e année) vers la catégorie U18 pour la saison 2025-2026. Cette requête vise à permettre la constitution d'une équipe U18, en raison d'un effectif insuffisant dans cette catégorie. Les joueurs concernés sont présents au club depuis plusieurs années, et leurs parents sont également engagés en tant que bénévoles actifs (éducateurs et membres du Conseil d'Administration). Le club souligne que ce surclassement permettrait de maintenir ces jeunes au sein de la structure et d'éviter leur départ ou une saison sans pratique.



Le Comité Directeur a pris connaissance de la demande et, après étude, ne peut y répondre favorablement au regard des dispositions réglementaires en vigueur.

15. Tour de table

Pour conclure cette séance, le Président Raphaël Gosset propose un tour de table afin de recueillir les ressentis des membres et répondre aux éventuelles interrogations. Des échanges ont eu lieu concernant les partenariats, la situation comptable du District, le projet des caméras arbitres, la gestion de la boîte mail d'astreinte, ainsi que l'affichage du nombre de joueurs mutés autorisés par club pour la saison à venir.

Jean-Jacques DEMAREZ (Président de la CDA) informe les membres de la tenue du rassemblement des arbitres le samedi 30 septembre 2025 à partir de 13h30. Cinq membres du Comité Directeur ont été conviés à y participer et à intervenir.

Le Président clôture officiellement ce 8^e Comité Directeur et fixe la date du prochain, le **6 octobre 2025**, pour le **Comité Directeur n°9**.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.

Le Président,
Raphael GOSSET,

Le Secrétaire de séance,
Yoann GERMAIN,